



Le 16 juillet 2020

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir participer au prochain Conseil municipal qui se réunira, en séance publique, **Hall des Sports – Espace Henri VICARD**,

Le jeudi 23 juillet à 20 heures.

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire et pour respecter la distanciation physique et les *gestes barrières*, le Conseil municipal ne se réunira pas en son lieu habituel mais au Hall des Sports avec un nombre de personnes dans le public limité à 40 personnes, comme le permettent les articles 9 et 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

De plus, en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Conseil municipal pourra valablement délibérer si un tiers de ses membres est présent et chaque membre pourra être porteur de deux pouvoirs.

Comptant sur votre engagement pour le respect des mesures de protection sanitaire au cours de cette réunion, je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Genay

FINANCES / MARCHES PUBLICS

- 2) Débat d'orientation budgétaire pour 2020
- 3) Approbation du compte administratif 2019
- 4) Approbation du compte de gestion 2019
- 5) Reprise des résultats de l'exercice 2019
- 6) Approbation du budget primitif 2020
- 7) Ajustement du montant de l'AP/CP Plaine des sports et des familles
- 8) Subvention de la Commune au CCAS
- 9) Tarifs des services enfance – jeunesse – animation pour 2020-2021

RESSOURCES HUMAINES

- 10) Tableau des effectifs communaux

CULTURE

- 11) Attribution d'une subvention pour le défilé de la biennale de la danse – Groupe Val de Saône, Lyon 5 et Lyon 9
- 12) Convention pour l'organisation du festival *Saône en scènes*